

*Le Service des pensions de La Baule est menacé de disparition !
La FNEC FP FO exige le maintien de ce service de l'administration centrale
et le maintien de tous les personnels concernés sur leur poste !*

GREVE LE 24 JANVIER 2008 :

- *maintien du calcul sur les 6 derniers mois*
- *blocage à 40 annuités pour une retraite à taux plein*
- *retour aux 37,5 pour tous*
- *maintien du Code des Pensions, de notre Statut !*

De quoi s'agit-il ?

Sous la présidence de N.Sarkozy, le Conseil de la modernisation des politiques publiques a adopté le 12 décembre, une batterie de mesures qui aboutissent à diminuer de manière drastique le nombre de postes de fonctionnaires et à supprimer des services entiers.

C'est ainsi qu'un dispositif intitulé « La réforme de la chaîne des pensions » aboutit à remettre en cause dans l'Education nationale comme dans les autres ministères, l'existence même du service de la Baule qui s'occupe des pensions des personnels. Le document gouvernemental, consultable sur le site du « conseil de la modernisation des politiques publiques » avoue : « La gestion des pensions des fonctionnaires de l'État doit être réalisée dans des conditions de qualité de service équivalentes à celles offertes aux salariés du privé. » « Le traitement des pensions reste trop éclaté ... Au total, près de 2 700 emplois équivalent temps plein (de l'ordre de 3 000 agents) sont chargés de ces opérations. » Ce sont, pour le gouvernement, 2700 emplois de trop pour répondre aux critères de l'Union européenne.

Il paraît que le système actuel serait « au détriment des retraités et futurs retraités, qui en sont les utilisateurs. »

**Comment peut-on croire que ceux là même qui, avec la loi Fillon, nous ont fait passer de 37,5 à 40 annuités, et, en 2008, veulent aggraver encore plus le nombre d'annuités : 41, 42... se soucient de nous
« retraités et futurs retraités » ?**

Le document poursuit : « L'ensemble du traitement en amont de la pension doit être rationalisé. Les services ministériels devront être supprimés dans le cadre de la constitution du compte individuel retraite de chaque fonctionnaire : ce compte réunira les éléments de carrière nécessaires à l'information du fonctionnaire et à la liquidation de sa retraite. »

Les fonctionnaires bénéficient d'une pension calculée sur les 6 derniers mois de leur carrière. Il n'y a pas de raison majeure de fusionner le suivi de leur carrière et la liquidation de la retraite, sauf à les aligner, comme l'avait évoqué André Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, sur le système du privé : les 25 meilleures années !

*Ils ne s'en cachent même pas. Le modèle est clairement revendiqué :
« Ceci correspondra au modèle en vigueur dans le secteur privé,*

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfpfo@fr.oleane.com

où les déclarations retraitées sont issues du logiciel RH/paie, pour éviter les incohérences. Ainsi, un processus unique et industrialisé de la liquidation des pensions sera en place. »

Ils veulent remplacer les services de personnels titulaires comme celui de la Baule « *par la mise en place de centres d'appel téléphoniques et internet par lesquels, les fonctionnaires retraités et actifs pourront obtenir des renseignements à caractère général ou sur leur dossier personnel. À terme, une mise à jour automatique devra être alimentée par les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) des ministères. »*

Beau progrès, en vérité ! Remplacer des services de l'Etat par des centres d'appel ! Et pourquoi pas délocalisés dans des pays à bas coût salarial !

Ils avouent clairement leur véritable objectif : « *Les gains induits représentent de l'ordre de 1 200 ETP, portés à plus de 1 800 ETP en cas de suppression des transferts de trimestres entre régimes (validations de service rétroactives). »*

Leur objectif : supprimer 1800 « emplois temps plein »

Les délais sont les mêmes que ceux de la loi Fillon : 2010-2011. C'est un plan concerté contre nous tous : de toutes les catégories, public et privé.

« *La suppression progressive des services ministériels d'ici 2010-2011- indique le document - implique d'engager une action, dès 2008, sur la réaffectation fonctionnelle des personnels concernés. »* En réalité, c'est le mépris le plus total pour les personnels. Face aux représentants du Ministre, les syndicats des personnels de la Centrale de notre ministère, unis : **FO, UNSA, CFTD, CGT** ont adopté la motion suivante au Comité technique paritaire central du ministère du 19 décembre 2007 :

« Face aux menaces qui pèsent sur le service des pensions de La Baule, le CTPC affirme son soutien aux personnels de La Baule qui ont spontanément lancé une pétition. Le CTPC exige : Une information immédiate sur les projets de mise en œuvre au service des pensions de la Baule des orientations définies par le conseil de la modernisation des politiques publiques concernant les services ministériels des pensions

Le CTPC exige : Le maintien du service de l'administration centrale à la Baule et de l'intégralité de ses personnels. Le CTPC exige que les rapports intermédiaires d'audit de la RGPP concernant l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur leur soient communiqués dans le cours de l'instruction. »
(L'administration n'a pas pris part au vote.)

Ils ont décidé de frapper et ils annoncent : « *Parallèlement, le service des pensions et les centres régionaux des pensions doivent être réunis dans une entité unique, soit au sein de l'Etat (SCN), soit sous forme de caisse de retraite de l'État. »* Une caisse de retraite de l'Etat, ce serait la mort du Code des Pensions civiles et militaires !

La FNEC FP FO demande au Ministre, monsieur Darcos, de mettre un terme à ce dispositif.

Elle appelle tous les personnels à faire grève, à manifester avec les collègues de la Centrale, avec ceux de La Baule, et tous les fonctionnaires

le 24 janvier 2008 :

- **pour le rétablissement des postes supprimés,**
- **la défense du statut national de fonctionnaires d'Etat,**
- **l'augmentation de la valeur du point d'indice,**
- **le blocage à 40 annuités pour une retraite à taux plein et le retour aux 37,5 pour tous,**
- **le maintien du service de la BAULE et de l'intégralité de ses personnels.**

***Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière***

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfpfo@fr.oleane.com